



Le Monde

DE L'ÉCONOMIE

Le nouveau programme économique du parti socialiste

Quand les silences ont autant d'importance que les novations...

Publié le 21 juin, à un moment où l'opinion se passionnait davantage pour la Transat en double, la hausse du pétrole ou le prochain sommet mondial, le nouveau programme du parti socialiste n'a guère eu d'écho. Il n'est pas trop tard pour y revenir et tenter de discerner, à travers ses novations et ses silences, la signification des inflexions décidées par la nouvelle direction du P.S.

LES soixante et onze pages rendues publiques par M. Mitterrand, lors du déjeuner des journalistes économiques et financiers dont il était l'hôte (1), comportent, sur fond du programme commun de la gauche, des innovations et des silences par rapport aux déclarations antérieures de ce parti. Le rapprochement des unes et des autres étonne plus d'une fois.

Innovations d'abord, au premier rang desquelles un programme énergétique plus précis que ce qu'avait jusqu'alors inscrit le P.S. à ce sujet dans ses projets. L'objectif est de n'augmenter la consommation d'énergie française que de 25 % en dix ans (+ 2,25 % par an), bien que la croissance économique poursuivie soit triple (75 % dans le même délai : 1980-1990). Comment y parvenir ? En économisant massivement les calories, explique le texte, dans l'industrie (investissements de modernisation appropriés, check-up des entreprises « qui en feraient la demande »), aussi bien que chez les particuliers (isolation, normes plus strictes pour les appareils électro-ménagers, régulation de l'éclairage et des températures) et dans les

transports (priorité aux transports en commun). Simultanément, l'appui donné au charbon national et à l'hydraulique devrait, selon le P.S., permettre de ramener le taux de dépendance du pays à l'égard de l'étranger en matière énergétique de 76 %, actuellement, à 50 % (au lieu de 58 % environ dans les projets gouvernementaux).

Second complément : la démographie. Jusqu'ici fort discret sur le sujet, le P.S. déclare souhaiter davantage de naissances, pour que « le renouvellement des générations soit assuré » (ce qui n'est pas le cas actuellement). Mais il faut y parvenir, dit-il, en faisant en sorte que « tous les enfants qui naissent soient librement désirés par leurs parents » et que « viennent au monde tous les enfants désirés ». Diverses mesures sont proposées à cet égard, en plus de celles que prévoyait le programme commun (notamment l'augmentation des allocations familiales de 50 % en deux étapes) : protection de la grossesse, lutte contre la stérilité, logements de grande taille, meilleurs équipements collectifs, congés rémunérés de maternité ou de paternité (« offerts comme alternative à la crèche »), villes plus accueillantes aux enfants...

Trois nationalisations supplémentaires

Troisième complément aux programmes antérieurs : un type de croissance toujours animé, certes, par une relance vigoureuse de la consommation populaire (hausse des bas salaires, des retraites et pensions, des prestations sociales...), mais tablant désormais davantage sur le rôle des investissements. Le programme commun actualisé en janvier 1978 parlait, bien sûr, de

« relance sélective des investissements » — c'était même l'un des buts des nationalisations proposées — et préconisait un essor de nombreuses dépenses publiques d'équipements ; mais il donnait l'impression de beaucoup moins compter sur cette action pour ranimer l'activité que sur celle de la consommation. Cette fois, de nombreuses allusions sont faites à l'« action cen-

trale » que devrait jouer l'investissement pour « sortir de la crise » et permettre à la nation de « relever le défi technologique » de l'époque.

C'est l'investissement, écrit le P.S., qui doit « mettre le progrès technique au service des travailleurs et de l'emploi », dans le cadre d'un « nouveau modèle de développement ». Relance prioritaire des équipements collectifs qui font défaut, notamment sur le plan local ; modernisation accélérée de certains secteurs en retard (sidérurgie, machine-outils, aluminium, aéronautique) ; essor de la recherche-développement dans des domaines jugés prioritaires (bâtiments, énergies nouvelles, circuits intégrés) ; aide diversifiée au financement des entreprises ; planification systématique de commandes publiques et de contrats avec les firmes allant dans ce sens... constituent autant d'applications de ce choix (2).

On pourrait dire que la quatrième innovation traduit le même souci : il s'agit des trois nationalisations nouvelles, que le programme propose d'ajouter à celle des neuf groupes (avec leurs filiales) prévue par le programme commun : Matra, Creusot-Loire, distribution des eaux. Le secteur public élargi, affirme le texte,

Liberté des prix, sauf exceptions

Au total, donc, cinq ajouts principaux aux projets économiques antérieurs du P.S. Les changements en sens inverse ne sont pas moins importants. Citons-en quatre.

D'abord, l'abandon du contrôle des prix. Le nouveau projet déclare, en effet, que seuls seront bloqués les prix des produits et services « pour lesquels l'absence de concurrence est manifeste ». Par exemple, le pain, les livres, les appareils électro-ménagers, les loyers, les garages. A contrario, tous les prix pour lesquels la concurrence existe, c'est-à-dire l'immense majorité, seront libres. C'est un écart important par rapport au programme commun actualisé, qui prévoyait « dans les premiers mois [du gouvernement de la gauche] un blocage des prix... à titre provisoire ». L'expérience de libération

aura en effet « pour mission d'impulser le développement industriel ». A nouveau type de développement, nouveau modèle de consommation ; le P.S. reprend donc, mais sans innovation réelle, ses propositions antérieures sur le sujet.

Cinquième inflexion, par rapport aux programmes antérieurs : le nouveau projet propose de réduire la part du commerce extérieur dans le produit national, pour la ramener en dix ans de 22 % actuellement « au-dessous de 20 % » (M. Mitterrand a même cité le chiffre de 18 % devant les journalistes économiques). Cela afin de rompre avec la politique actuelle d'« intégration » de la France dans « la division internationale du travail », qui rend « extrêmement difficile toute forme d'alternance démocratique ». Et aussi parce que, selon les auteurs du texte, « l'accroissement de la part du marché des entreprises françaises sur notre sol est plus aisé que l'accroissement de leur part sur le marché mondial ». Simultanément, pour « armer la Communauté face aux menées protectionnistes qui surgissent dans le monde », le texte préconise « une réforme des mécanismes européens ».

entreprise par M. Monory depuis un an aurait-elle convaincu de son efficacité les auteurs du projet socialiste ?

Second changement en retrait : les créations d'emplois. Dans le programme commun actualisé, le P.S. s'engageait la première année à créer 150 000 emplois « pour améliorer la qualité du service public » et 60 000 autres mis « à la disposition des collectivités locales ».

GILBERT MATHIEU.

(Lire la suite page 18.)

(1) Le Monde du 23 juin.
(2) L'Industrie diversifiée doit, dit le projet, « couvrir l'essentiel des besoins exprimés sur le marché national et occuper sur le marché international un certain nombre de positions de pointe ».

Le nouveau programme économique du parti socialiste

(Suite de la page 15.)

Ces 210 000 postes constituaient une première contribution à l'autre engagement pris concernant la création de 500 000 emplois par an en moyenne pendant la législature. Le nouveau texte ne reprend que la première promesse et remplace les 500 000 postes annuels par un objectif

SMIC : 19 % au lieu de 37 % ?

Les deux autres modifications en retrait concernent les inégalités et le financement du projet. Les inégalités : alors que, pendant la campagne électorale de 1978, le P.S. avait précisé les effets qu'il attendait du relèvement des bas salaires et des petits revenus — ramener l'échelle des inégalités de revenus après impôt de 1 à 14 actuellement à un écart de 1 à 8, notamment grâce à une majoration du SMIC de 37 % (prolongée de façon dégressive jusqu'à quatre fois le SMIC) et à une majoration du minimum vieillesse jusqu'à 80 % du SMIC, — le nouveau texte ne fixe ni

plus modeste : dans l'industrie, « 100 000 emplois hautement qualifiés en deux ans ». Il ajoute : *Le redémarrage de l'investissement et de la consommation assurera un rythme d'embauche permettant d'absorber rapidement la résorption du chômage.* Rapidement, cela signifie semble-t-il, selon les auteurs du plan, avant la fin de celui-ci (1990).

chiffres ni écarts. Il se contente de parler de relèvement « massif et immédiat des plus bas salaires, notamment du SMIC ». Qu'est-ce à dire exactement ?

M. Mitterrand, interrogé par les journalistes économiques, a répondu que le SMIC pourrait être fixé « aux deux tiers du revenu moyen », revenu entendu ici, a précisé ensuite M. Fabius, au sens de salaire. Calculs faits, cela représenterait une augmentation du SMIC de 19 % seulement. En valeur absolue, cela ferait aujourd'hui approximativement un SMIC de 2 520 F, alors que l'actualisation du SMIC qui avait été promise pour

mars 1978 en fonction de l'évolution des salaires moyens donnerait, en juillet 1979, au moins 2 785 F. Y aurait-il donc remise en cause des promesses antérieures, en raison de la gravité de la crise en cours ? Il semble, nous a expliqué l'un des responsables du projet, que l'objectif passé du P.S. ne soit pas remis en cause, mais qu'il puisse être atteint seulement en plusieurs étapes.

Quant à l'éventail des revenus, on ignore à quoi s'applique exactement l'écart « de 1 à 6 » cité par M. Mitterrand. Aux salaires ou aux revenus ? Après impôt et cotisations sociales, ou avant ? Aux catégories extrêmes (décile supérieur et décile inférieur) ou aux ressources moyennes des catégories socio-professionnelles ?... A titre de comparaison, rappelons que l'écart entre salaire ouvrier et salaire moyen des cadres supérieurs est actuellement de 1 à 3,5 pour les hommes et de 1 à 3,1 pour les femmes ; qu'il est de 1 à 6,2 entre les femmes manœuvres (les moins payées) et les cadres administratifs supérieurs masculins (ceux qui sont le mieux rémunérés) ; et que, s'agissant de l'ensemble des revenus avant impôt, l'écart est de 1 à 21 entre le dixième

des Français les plus pauvres et le dixième disposant des meilleurs revenus :

Autre changement important : l'absence de chiffrage du projet. Le texte reprend bien, en plusieurs endroits, l'essentiel des dispositions fiscales ou financières inscrites dans le programme commun actualisé. Mais comme il n'évalue aucune d'entre elles, le lecteur n'a pas le moyen d'apprécier si elles ont un rendement en rapport avec les très nombreuses dépenses proposées. Déjà, en février 1978, le chiffrage par le P.S. des mesures prévues pour les vingt premiers mois de programme commun et de leurs conséquences avait été jugé incertain sur plusieurs points. Nous avions notamment émis de sérieuses réserves (3) sur l'incidence du projet en matière de prix, d'investissement et de déficit commercial, réserves dont M. Mitterrand n'avait pas contesté à l'époque le bien-fondé. Cette fois, l'absence totale de chiffrage et de calendrier d'application fait planer un doute beaucoup plus sérieux sur la fiabilité financière du dispositif. Même si ses auteurs promettent que « le moment venu », c'est-à-dire à l'approche de compétitions électorales, ils préciseront leurs évaluations.

La difficile réduction relative du commerce extérieur

Cette remarque en appelle quatre autres portant, elles aussi, sur la comptabilité entre les divers objectifs du nouveau programme socialiste.

1) *La réduction proposée de la part des importations* dans le produit national est-elle compatible avec l'évolution prévisible (renchérissement du pétrole et des matières premières, surtout s'il y a « sortie de crise ») et avec les objectifs énoncés : essor du commerce intra-européen pour développer des projets communs (à l'image de l'Airbus et de la fusée Ariane), développement des échanges avec l'Est et surtout « codéveloppement » avec les pays du tiers-monde, qui implique une ouverture croissante de nos frontières à leurs produits ?

Les auteurs du projet comptent sur une réduction du volume des importations de pétrole, sur une auto-suffisance en acier, en aluminium, en produits chimiques de base et sur une baisse de la propension à importer, due au changement de

type de croissance. Certes, mais on peut objecter que même si, en 1990, le coefficient d'élasticité entre importation et P.I.B. se trouve ramené de 1,9 (situation actuelle) à 1 (hypothèse proposée par le programme), il n'aura cessé, pendant toute la période, d'être supérieur à 1 ; ce qui accroîtra automatiquement la part des échanges extérieurs dans la production nationale.

En outre, l'enchérissement (+ 60 % en six mois) des hydrocarbures, qui représentent déjà plus du cinquième de nos achats, compensera bien au-delà les économies de pétrole en tonnage qui pourront être faites. Le développement souhaité des projets communs au sein de la C.E.E. multipliera, d'autre part, les échanges intra-européens (or la C.E.E. assure déjà la moitié de nos importations). Enfin, l'intensification du commerce avec les pays en développement et avec l'Est (14 % de nos achats actuels) pesera dans le même sens. On voit mal, dans ces

conditions, comment pourrait être tenu — sans recours au protectionnisme — le pari annoncé, même si l'idée de « défragiliser » l'économie française par réduction relative des échanges extérieurs est un objectif souhaitable. La stabilisation de la part du commerce extérieur — qui n'a cessé de croître — à 22 % serait déjà une performance. Surtout en phase de croissance rapide, l'expérience ayant toujours montré en France que la propension à importer progresse beaucoup plus vite que l'élévation du taux de croissance.

2) *Le rôle accru confié aux collectivités locales* pourra-t-il être tenu, si l'on s'en tient aux transferts limités de ressources fiscales prévus par le projet ? « Point d'argent, point de Suisse », dit la sagesse populaire. Ce n'est peut-être pas avec le produit d'un impôt foncier sur la valeur déclarative des biens, de la taxe

foncière sur les valeurs vénales, des droits de mutation, de l'impôt sur les produits pétroliers et de la taxe d'habitation, que les collectivités locales assureront toutes les tâches qui leur sont dévolues par le P.S. dans la planification à mettre en place : infrastructures multiples, mise en valeur des ressources naturelles, création d'emplois, formation professionnelle, protection de l'environnement, logement social, récupération des déchets...

3) *La réduction de la dépendance de la France en matière énergétique* est assurément souhaitable ; les Neuf en ont même fait un objectif communautaire prioritaire. Mais les chiffres fournis pour éclairer le nouveau programme du P.S. (4) font question. La France pourra-t-elle alimenter une croissance de 5,75 % par an (5) avec seulement 2,25 % d'énergie supplémentaire chaque année ?

Ni Chevènement ni Rocard...

Et dans ce cas, si les énergies nouvelles représentent 6 millions de tonnes d'équivalent-pétrole en 1990 (sur un total de 230), le pétrole 80 et l'énergie nucléaire 50, il restera à trouver 94 millions de tonnes ailleurs (gaz, essentiellement importé, charbon, hydraulique), contre 69 l'an passé ; soit 36 % de plus. Ce n'est évidemment pas l'hydraulique nationale ou la houille métropolitaine qui en fourniront l'essentiel. Il faudra donc l'importer. Au prix fort, certainement, vu les perspectives mondiales. Sera-t-il possible, dans ces conditions, d'abaisser le taux de dépendance énergétique de 76 % à 50 % ?

4) Enfin, *la modération de l'inflation* s'annonce particulièrement délicate, sans contrôle des prix, dans une perspective de forte croissance. Le programme reprend à ce propos les engagements antérieurs du P.S. et ses choix structurels : lutte contre les consommations ostentatoires par la réduction des inégalités, le changement de modèle de consommation, l'action contre les gaspillages et la spéculation foncière, la réforme des marchés d'intérêt national, le renforcement du rôle des consommateurs, des circuits pilotes... Cela suffira-t-il ? Il semble bien que l'accent moins fort mis sur la consommation vise à surmonter la difficulté. Surtout si, comme on le dit, la réduction prévue des horaires n'est pas toujours complè-

tement compensée par la hausse des salaires. La discrétion peut, ici aussi, prêter à ambiguïté.

Au total, quelle inflexion d'orientation traduisent ces changements et ces incertitudes ? Les nationalisations supplémentaires, les allusions répétées à l'indépendance à retrouver, aussi bien que les tentations implicites de néo-protectionnisme pourraient faire croire à une influence du CERES. Il semble en fait, si l'on en croit les auteurs, que les amis de M. Chevènement n'aient guère joué de rôle dans l'élaboration de ce programme, bien qu'ils participent à la nouvelle direction. Ceux de M. Rocard n'ont pas eu l'occasion de peser davantage sur la préparation du texte, en dépit de la présence, ici ou là, de quelques phrases sur la rigueur économique ou les choix à faire pour ne pas déséquilibrer le projet. Celui-ci reste l'œuvre d'une équipe restreinte, proche du secrétariat du P.S., avec les avantages et les limites que cela comporte.

GILBERT MATHIEU.

(3) *Le Monde* du 15 février 1978.

(4) *Le Monde* du 4 juillet.

(5) Le rapporteur du projet préférait parler de 5,25 % par an (75 % calculés sur onze ans), alors que le projet parle en toutes lettres d'un programme « à dix ans » (soit 5,75 % par an).

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE

DIRECTION DES PROJETS ET DES RÉALISATIONS HYDRAULIQUES

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

La Direction des Projets et des Réalisations Hydrauliques lance un appel d'offres international pour deux marchés en vue de réaliser des sondages de reconnaissance pour les études de sites de barrages.

1. - Région EST (9.000 m).
2. - Région OUEST (10.000 m).

Les entreprises désireuses de présenter des offres sont invitées à retirer le cahier des charges à partir du 30 juin 1979 à l'adresse suivante :

Direction des Projets et des Réalisations Hydrauliques
Route Hocine-Ben-Naamane (ex-couvent St-Charles) B.P. 34.
BIRMANDREIS (ALGER)

Les offres, accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir sous double enveloppe cachetée à la même adresse, portant la mention : « Appel d'offres international - Marché de sondages (en précisant la région) - A NE PAS OUVRIR ».

La date limite des dépôts est fixée au 21 juillet 1979. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix jours.